



## VILLE D'UGINE

### DECISION DU MAIRE N°2025-18

#### **Centre Socioculturel Eclat de Vie**

#### **Objet : Location minibus (vacances de février, avril, été, octobre et Noël 2025)**

Le Maire de la Ville d'Ugine,

Vu l'article L2122.22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2023 portant délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal, modifiée par délibération du Conseil Municipal en date du 05 février 2024, notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et services d'un montant inférieur à 221 000,00 € HT, ainsi que toutes les décisions concernant les avenants (y compris pour les marchés d'un montant supérieur à 221 000,00 € HT), lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à une entreprise de location de minibus,

Vu la consultation engagée le 7 novembre 2024,

#### **DECIDE**

Article 1 : la location des minibus est confiée à la société CAR'GO domiciliée 415, Quai des Allobroges – 73000 CHAMBERY pour les périodes des vacances de février, avril, été, octobre et Noël 2025

Article 2 : Le montant de la location d'un véhicule selon les périodes demandées est fixé à :

#### **Accueil de Loisirs Sans Hébergement de l'Espace Jeunesse**

Catégorie	Périodes	Nbre de minibus	Tarif TTC / Véhicule	Kms suppl. TTC
Minibus 9 places	Du 24 février 2025 au 7 mars 2025	1	846,00 €	0,23 €
Minibus 9 places	Du 21 avril 2025 au 02 mai 2025	2	726,00 €	0,23 €
Minibus 9 places	Du 30 juin 2025 au 29 août 2025 (chantier)	1	1 300,00 €	0,23 €
Minibus 9 places	Du 7 juillet 2025 au 29 août 2025	2	1300,00 €	0,23 €
Minibus 9 places	Du 20 octobre 2025 au 1 <sup>er</sup> novembre 2025	1	754,00 €	0,23 €
Minibus 9 places	Du 22 décembre 2025 au 26 décembre 2025	1	325,00 €	0,23 €

### Centre de Loisirs 3-11 ans

Catégorie	Périodes	Nbre de minibus	Tarif TTC par véhicule	Kms suppl. TTC
Minibus 9 places	Du 21 avril 2025 au 02 mai 2025	1	726,00 €	0,23 €
Minibus 9 places	Du 7 juillet 2025 au 29 août 2025	3	1300,00 €	0,23 €

#### Généralités pour les différents lots :

- Véhicule équipé d'un panneau « transports d'enfants »
- Véhicule équipé d'un triangle et un gilet jaune
- Véhicule équipé d'un extincteur
- Véhicule équipé pneus neige et coffre ski (période hivernale)
- Possibilité d'avoir des véhicules équipés avec GPS
- Assurance tout risques avec une franchise en cas de sinistre responsable ou sans tiers identifié : 1530,00 € TTC
- Montant de la franchise vol : 1530,00 € TTC
- Le coût du kilomètre supplémentaire sera de 0,23 € TTC
- Location exceptionnelle semaine : 425,00 € TTC pour 500 kilomètres
- Livraison gratuite des véhicules au Pôle Activités du Centre Socioculturel Eclat de Vie sis 12 allée André Cerbonney à Ugine
- Reprise des véhicules sur site dans un délai maximum de deux jours ouvrés après la fin de la location
- Conducteurs âgés de plus de 21 ans et ayant plus de 3 ans de permis
- Entretien préconisé par le constructeur à la charge de CAR'GO, ainsi que les réparations dans le cadre d'une utilisation normale du véhicule (réseau Euromaster, ou CAR'GO)
- Pneumatiques à la charge de CAR'GO résultant de l'usure normale
- Assistance pour les personnes et le véhicule 24h/24h avec HLPY

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Ugine, le 11 février 2025

Franck LOMBARD

Maire d'Ugine



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250211-DEC2025-18-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2025

Publication : 18/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

